

La pieuse et respectable mademoiselle Maillard, instruite de tous les mouvements que nous nous donnions pour retrouver ce qui devait contribuer aussi essentiellement à la gloire de la très-sainte Vierge, en ranimant son culte dans une cité et dans une église qui lui sont consacrées depuis l'origine du christianisme, s'est fait un devoir de s'en dessaisir et de nous les faire remettre.

Feu M. de Mérinville, celui de nos prédécesseurs qui, le dernier, avait fait l'ouverture de la sainte arche, y avait renfermé un procès-verbal constatant l'état où il l'avait trouvée et celui où il l'avait mise le 1^{er} mars 1712. Cette pièce essentielle à l'exécution de notre dessein est due aux soins et aux recherches de M. l'abbé Jumentier précité, comme nous ayant déjà fourni le détail des faits et d'autres circonstances dont il a été le témoin, et va être joint au présent.

Avant l'espoir de recouvrer le surplus des morceaux dispersés du voile de la très-sainte Vierge, lequel, d'après le procès-verbal de 1712 devait avoir 4 aunes et demie de largeur et dont la principale pièce qui nous reste est réduite à une aune trois quarts environ¹, à laquelle nous avons réuni un des fragments à nous remis par MM. Loret et Guillard l'aîné, d'environ 7 à 8 pouces carrés, à quoi nous avons ajouté quatre autres fragments, savoir : deux petits représentant chacun un petit lion en broderie d'or et terminés d'un côté par des franges de soie rouge ; un troisième de 8 pouces² de long sur 5 4 de large, et un quatrième d'une dimension assez considérable, mais difficile à estimer et décrire, ayant été fort déchiqueté par des ciseaux en différents sens et faisant tous quatre évidemment partie de la pièce qui servait d'enveloppe.

- 1 — 5 m. 40 c.
- 2 — 2 m. 10 c.
- 3 — 0,217.
- 4 — 0,135.